

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Comité Syndical du 19 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p><b>CC VENDEE SEVRE AUTIZES</b> <b>09/15</b></p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p><b>CC SUD VENDÉE LITTORAL</b> <b>12/14</b></p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p><b>CC</b> <b>PAYS FONTENAY</b> <b>VENDÉE</b> <b>12/22</b></p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p><b>CC PAYS DE LA</b> <b>CHATAIGNERAIE</b> <b>03/10</b></p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p><b>Total délégués présents : 36/64</b></p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUITHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane

Total représentés : 06/64

Total présents et représentés : 42/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### OBJET : INDEMNISATION SUITE TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE – DELIB N°9/CS19022024

Dans le cadre du programme d'action Vendée Mère (BV Petit Fougerais), le cours d'eau a connu lors des mois de septembre et octobre 2023, des travaux de restauration morphologique sur la commune de Saint-Sulpice-en-Pareds.

A la fin des travaux de remise dans le talweg, sur les parcelles de Madame de Réau (parcelles de prairie), un ensemencement était prévu sur 1.6 ha (surface impactée par les travaux) mais cet ensemencement n'a pu être réalisé à cause des précipitations de fin octobre rendant la parcelle inaccessible.

La surface de la prairie non remise en état représente une surface approximative de 2 ha avec en tenant compte de la perte d'exploitation sur les passages de roues des engins et les différents passages à gué. De ce fait, la compensation, établie selon les données fournies par la SAFER, s'élèverait à **3 020 € soit 1 510 €/ha.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Acte le principe d'une indemnité auprès de l'exploitant subissant les aléas de chantier
- **Autorise le Président à** signer une convention de participation financière à hauteur de 3 020 € et à verser le dédommagement à M. ROUSSEAU Tony, exploitant de la parcelle suite à l'impossibilité d'ensemencer la prairie aux vues des conditions météorologiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER